



Rapport d'activités

2014



Aménagement et
valorisation du bassin
de la Somme

Etablissement **Public** Territorial du **Bassin**
de la Somme

Edito du Président.....	1
L'EPTB de la Somme.....	2-3
Les membres du Comité Syndical.....	4
Budget.....	5
L'équipe de l'EPTB de la Somme.....	6
Les missions.....	7
La Gestion des Milieux Aquatiques.....	8 - 9
Prévention des Inondations.....	10 - 11
Eau potable et Assainissement.....	12 - 13
Les outils de programmation.....	14
... et de planification.....	15
Glossaire.....	16

L'année 2014 a été particulièrement riche. Ce rapport d'activités témoigne, une nouvelle fois, de la diversité des actions conduites par l'EPTB de la Somme et de notre souci permanent de répondre aux enjeux du territoire en matière de préservation de la ressource en eau, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Sans être exhaustif, ce document a pour but de présenter les principales actions et faits marquants de l'année.

Le premier semestre a été marqué par la mise en place de nouvelles missions dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Cette initiative renforce la cohérence de notre action en matière de gestion globale de l'eau et répond à une réelle demande des collectivités locales suite à la disparition de l'ingénierie publique.

Cette année marque également le terme du programme Plan Somme 1. De nombreuses actions de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques ont abouti en 2014 et se poursuivront à travers le Plan Somme 2 2015-2020.

En janvier 2014, le vote de la loi MAPTAM¹ a permis la création de la compétence GEMAPI² dévolue aux communes avec transfert aux intercommunalités à fiscalité propre. Dans ce cadre, l'EPTB de la Somme AMEVA a organisé des réunions d'information et des ateliers de travail avec les intercommunalités. Une commission a également été créée en vue d'élaborer, en tenant compte des dispositifs existants, un schéma d'organisation et de mise en œuvre de cette compétence à l'échelle du bassin versant. Les résultats de ces travaux seront restitués dans le premier semestre 2015.

Je vous souhaite une agréable lecture et remercie l'ensemble de nos partenaires, sans qui les actions présentées dans ce rapport ne seraient possibles.

¹ Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

² Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Bernard LENGLET
Président du Syndicat mixte AMEVA
EPTB de la Somme



L'EPTB de la Somme organise et facilite l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

De la gestion des risques d'inondation à une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

Le Syndicat mixte AMEVA a été créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 en réponse aux inondations de la Somme de 2001. L'objectif premier était de comprendre ces phénomènes de crue par remontée de nappes et de proposer une stratégie de prévention à l'échelle du bassin versant. Un premier plan d'actions et de prévention des inondations a donc été mis en œuvre avec le souci d'engager, aux côtés de l'ensemble des gestionnaires de cours d'eau, des programmes de restauration et d'entretien des 1000 km de rivières du bassin.

En complément, le Syndicat mixte AMEVA œuvre également à la préservation des zones humides, notamment en qualité d'opérateur Natura 2000. Il anime aujourd'hui un ensemble de sites couvrant plus de 5000 ha de zones humides remarquables sur les vallées de la Somme, de l'Avre et de la Selle.

D'autre part, l'AMEVA est engagé dans la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il est ainsi structure porteuse du SAGE Haute Somme depuis juin 2007 et du SAGE Somme aval et Cours d'eaux côtiers depuis janvier 2012.

Sa reconnaissance en 2013 en tant qu'**Etablissement Public Territorial de Bassin** (EPTB) réaffirme ce rôle de facilitateur et de mise en cohérence des actions dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Somme.

Vers une intégration du petit cycle de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Conseil départemental de la Somme a délégué à l'AMEVA les missions d'assistance technique en matière d'eau potable et d'assainissement, dont il a la charge au titre de l'article L.3232-1 du CGCT. Cette délégation s'est traduite par la mise à disposition de 6 agents du Conseil départemental au sein de l'EPTB.

De nouvelles missions d'ingénierie (appuis technique, juridique, administratif) dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement sont ainsi proposées à l'ensemble des collectivités compétentes du département de la Somme.

Un syndicat mixte à la carte

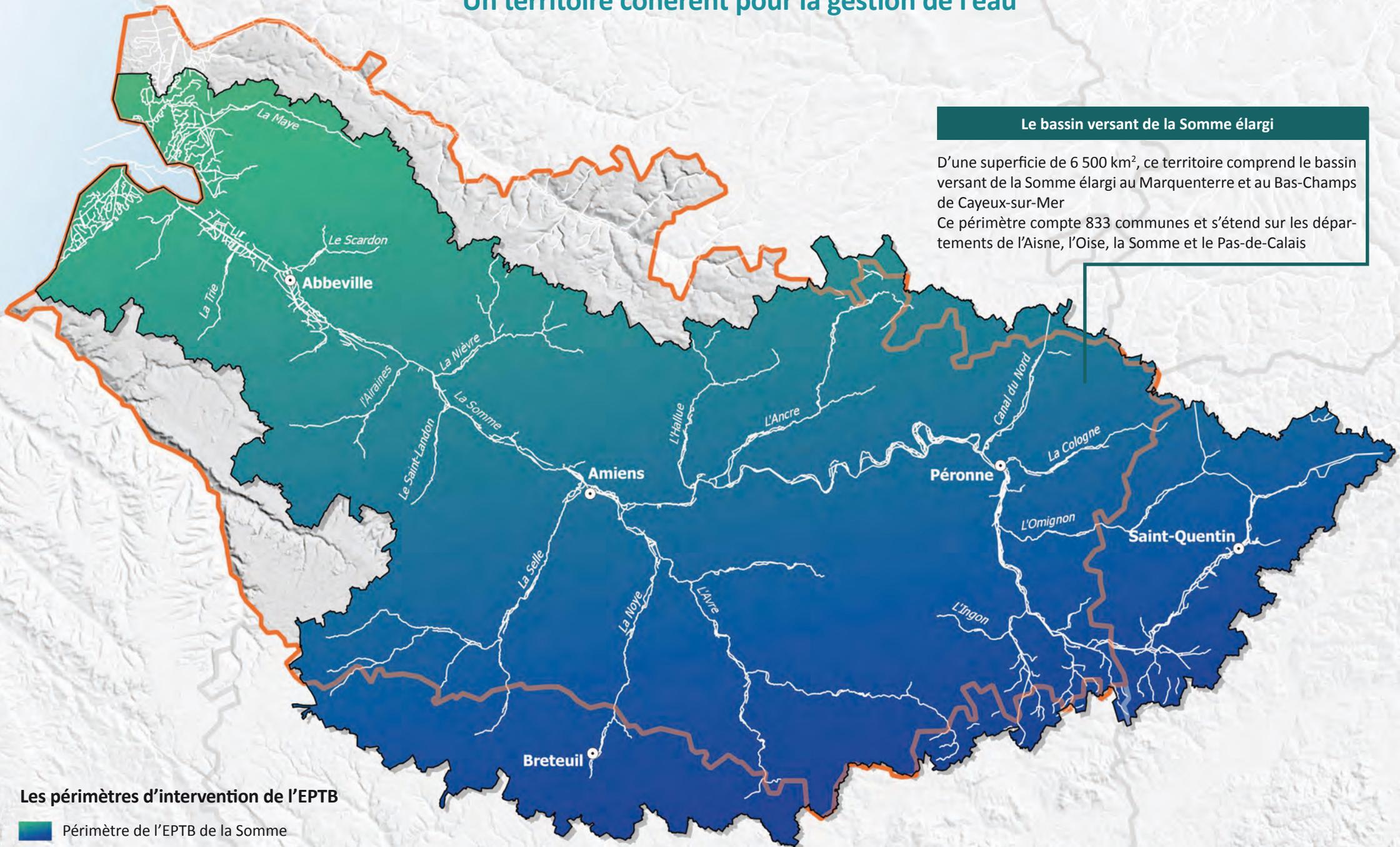
L'AMEVA est un Syndicat mixte ouvert « à la carte » qui permet de répondre aux besoins des collectivités à travers une approche cohérente. C'est une boîte à outils dans le domaine de l'eau permettant à chaque collectivité membre de solliciter un conseil, une expertise ou toute autre mission d'assistance technique, administrative ou juridique dans le domaine qui la concerne : risques d'inondation, milieux aquatiques, eau potable, assainissement.

Un territoire cohérent pour la gestion de l'eau

Le bassin versant de la Somme élargi

D'une superficie de 6 500 km², ce territoire comprend le bassin versant de la Somme élargi au Marquenterre et au Bas-Champs de Cayeux-sur-Mer

Ce périmètre compte 833 communes et s'étend sur les départements de l'Aisne, l'Oise, la Somme et le Pas-de-Calais



Les périmètres d'intervention de l'EPTB

-  Périmètre de l'EPTB de la Somme
-  Périmètre d'application des missions eau potable et assainissement
-  Réseau hydrographique (≈ 1 000 km de cours d'eau)



L'EPTB de la Somme est un Syndicat mixte ouvert qui compte parmi ses membres 3 départements, 34 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, 13 Associations Syndicales Autorisées et 43 communes isolées. Au 31 décembre 2014, le Comité syndical comptait 83 représentants et le bureau se composait de 25 membres.

Comité syndical

83 représentants

<u>Collège des Départements</u> Somme Oise Aisne	<u>Collège des EPCI</u> <u>Communautés d'Agglomération</u> : Amiens Métropole, Saint-Quentin <u>Communautés de communes</u> : Abbevilleois, Authie Maye, Avre Luce Moreuil, Bernavillois, Bocage Hallue, Canton de Conty, Pays du Coquelicot, Région d'Hallencourt, Santerre, Val de Nièvre et Environs, Val de Noye, Val de Somme, Vimeu vert, Haute Picardie, Pays Hamois, Canton de Saint Simon, Vermandois, Haute Somme, Ouest Amiénois, Haut Clocher, Montdidier, Grand Roye <u>Syndicats Intercommunaux</u> : Airaines, Noye et affluents, Aménagement Hydraulique du Marquenterre, Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu, Vallée des Anguillères, Canal d'assèchement Fontaine-sur-Somme <u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable</u> : Guerbigny, Vallée de la Poix, Agnières, Haut Clocher	<u>Collège des Communes</u> Amy, Avricourt, Belloy-sur-Somme, Bergicourt, Boismont, Breuil, Buverchy, Canaples, Carrepuis, Catheux, Croissy-sur-Celle, Crotoy, Curchy Dreslincourt, Dompierre, Ercheu, Fontaine-Bonneleau, Grecourt, Guizancourt, Havernas, Halloy-lès-Pernois, Hombieux, Lachapelle, Languevoisin-Quiquery, Méréaucourt, Molliens-Dreuil, Nesle, Noyelles-sur-Mer, Oissy, Oisemont, Pernois, Poix-de-Picardie, Port-le-Grand, Quevauvillers, Quesnoy-sur-Airaines, Riencourt, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saigneville, Saint-Valery-sur-Somme, Saulchoy-sous-Poix, Senarpont, Villers Faucon	<u>Collège des ASA</u> AS de la rivière Omignon, AS de la rivière d'Ancre (1 ^{ère} section) AS de la rivière d'Ancre (2 ^{ème} section) AS de la rivière Noye (1 ^{ère} section) AS de la rivière Noye (2 ^{ème} section) AS de la rivière Selle et de ses affluents AS de la rivière La Cologne AS de la vallée de l'Hallue AS des canaux de Boves AS des rivières d'Ingon AS d'assèchement des marais d'Aveluy et Mesnil-Martinsart AS des Bas-champs de Cayeux-sur-Mer Commission exécutive de la Rivière Somme
---	--	--	--

Bureau

25 représentants

Président : Bernard LENGLET

1^{er} Vice Président : Michel BOULOGNE - 2^{ème} Vice-Président : Benoît DECOTTEGNE - 3^{ème} Vice-Président : Guy LACHEREZ

Commission
Statuts Finances

Commission
Eau potable
assainissement

Commission
Rivières et
Zones humides

Le budget

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un budget annexe relatif à la délégation des missions d'assistance technique concernant l'eau potable et l'assainissement collectif complète le budget de l'EPTB de la Somme. Son financement est assuré par les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, le Conseil départemental de la Somme et les collectivités bénéficiaires.

Dépenses 2014

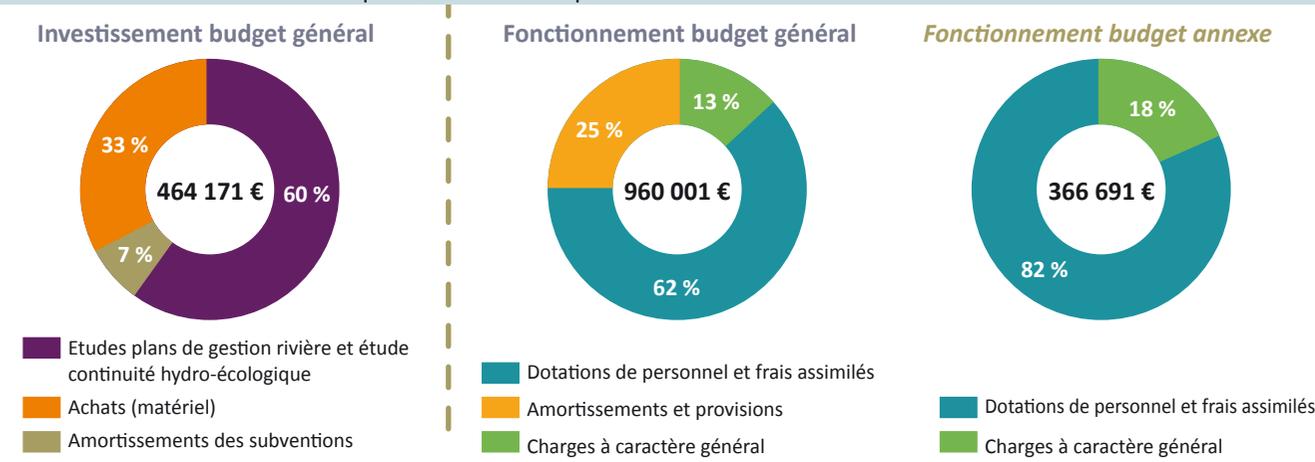
Charges de fonctionnement.....	193 214
Charges de personnel.....	894 953
Etude sur la continuité hydro-écologique.....	81 822
Etude de programmation des travaux sur les cours d'eau.....	72 800
Etude de programmation des travaux.....	122 850
Achat de matériel.....	33 342
Amortissements.....	391 882
TOTAL DÉPENSES.....	1 790 863

Recettes 2014

Cotisations des membres.....	296 297
Agence de l'Eau.....	365 799
Conseil régional.....	58 667
Conseil départemental.....	234 488
Europe/Etat.....	207 593
Autres produits d'activité.....	10 884
Immobilisations étude en régie.....	195 650
Amortissements.....	391 882
TOTAL RECETTES.....	1 761 260

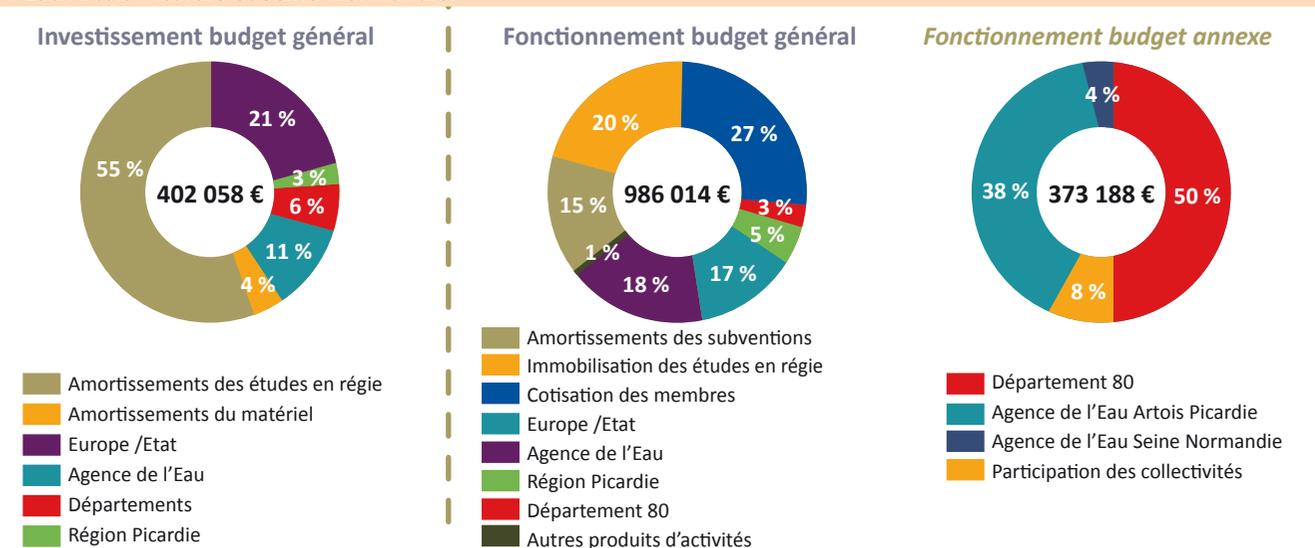
Répartition des dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget général sont composées essentiellement des charges du personnel affecté à l'animation territoriale (SAGE, PAPI, NATURA 2000...) et à l'appui technique réalisé pour le compte des collectivités membres. Les études de programmation de travaux (plans de gestion rivière) et de restauration de la continuité hydro-écologique constituent les principales dépenses d'investissement. Le budget annexe comporte principalement les charges du personnel mis à disposition par le Conseil départemental de la Somme pour la réalisation des missions d'assistance technique relatives à l'eau potable et à l'assainissement.



Répartition des recettes

De par les statuts, les recettes de fonctionnement sont composées des ressources propres de l'EPTB de la Somme assurées par les cotisations des membres ainsi que par les subventions de l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la région Picardie et le département de la Somme. Celles liées au budget annexe sont assurées par les collectivités éligibles, les bénéficiaires de l'assistance technique, le Conseil départemental de la Somme et les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie.



Olivier MOPTY ⁽¹⁴⁾
 Directeur de l'AMEVA

Pôle administratif

Marie-Paule BOUCHEZ ⁽¹²⁾
 Responsable administrative et financière

Karine CREANCY ⁽⁵⁾
 Assistante administrative et comptable

Céline SURPLIE ⁽³⁾
 Chargée de gestion administrative et budgétaire

Jean-Paul LUCAS
 Assistant administratif des assistances techniques



Pôle gestion des milieux aquatiques

Hervé DAVION ⁽⁴⁾
 Responsable de Pôle

Emilie GUÉRIN ⁽¹⁰⁾
 Chargée d'études

Isabella USZINSKI ⁽²²⁾
 Chargée d'études

Stéphanie DAUSSY ⁽²⁰⁾
 Chargée d'études

Maïté GODEFROY ⁽²³⁾
 Animatrice Natura 2000

Virginie SENÉ ⁽¹⁾
 Animatrice Natura 2000

Bilal AJOUZ ⁽¹⁸⁾
 Technicien MATAER

Clément CARPENTIER ⁽¹⁵⁾
 Technicien MATAER

Quentin RIVARD ⁽²¹⁾
 Technicien MATAER

Pôle eau potable et assainissement

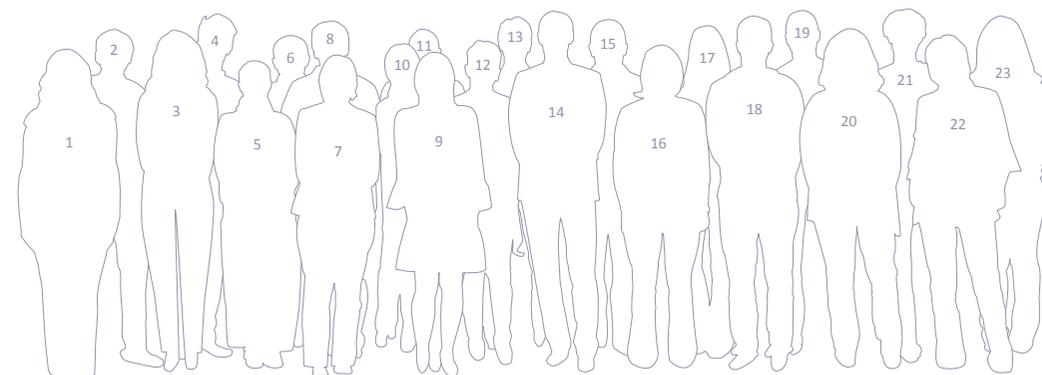
Sabine ROGIER ⁽⁹⁾
 Responsable de Pôle

Mathieu FABRY ⁽¹³⁾
 Chargé d'opérations SATEP, SATANC et AMO

François DE GUSSEME ⁽⁸⁾
 Chargé d'opérations eau et assainissement

Anne-Sophie ROY ⁽⁷⁾
 Chargée d'opérations eau et assainissement

Virginie SENÉ ⁽¹⁾
 Chargée d'opérations eaux pluviales



Jean-Louis DEVERRE ⁽²⁾
 Responsable du SATESE

François CHOQUET ⁽¹¹⁾
 Technicien SATESE

Quentin DELBARRE ⁽¹⁹⁾
 Technicien SATESE

Pôle prévention des inondations

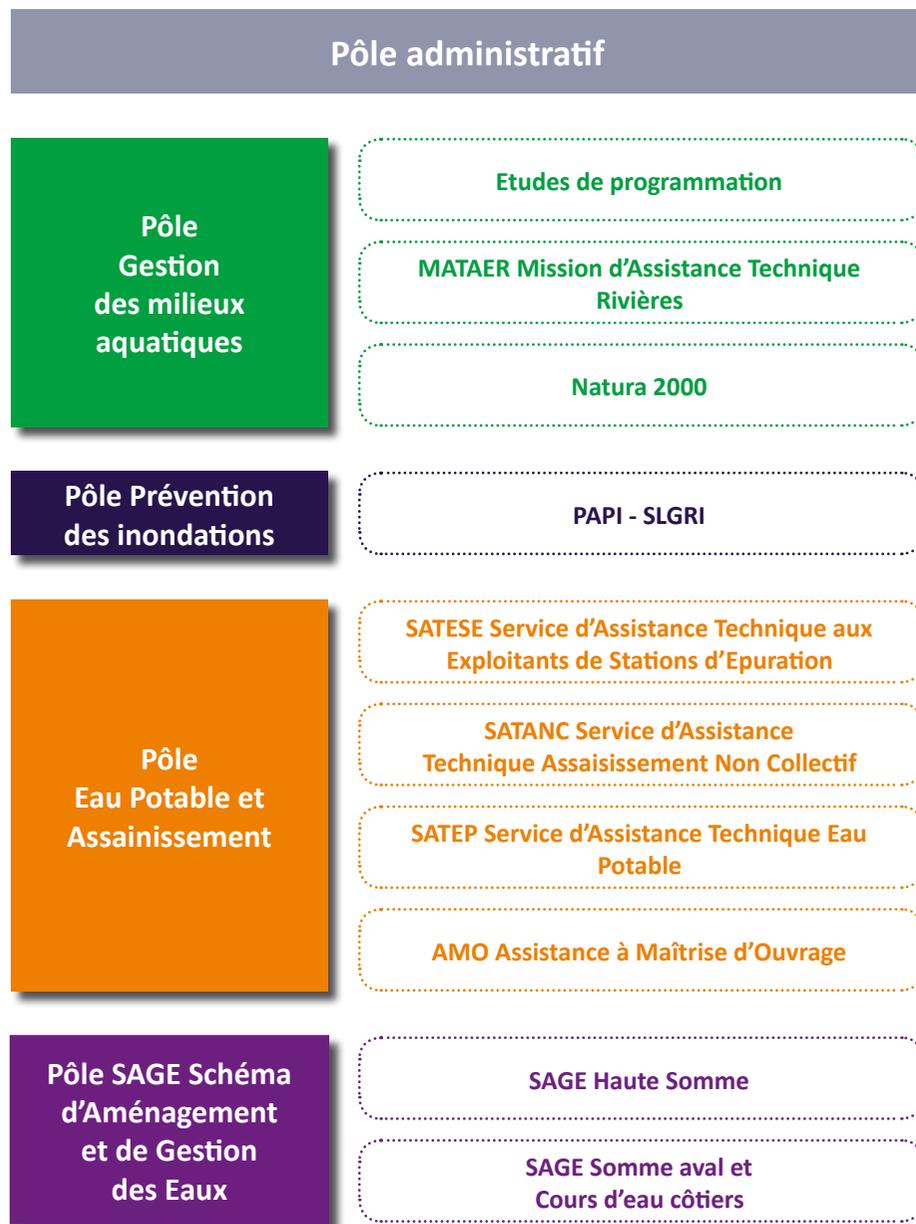
Laurent GUERRY ⁽⁶⁾
 Chargé de mission

Pôle SAGE

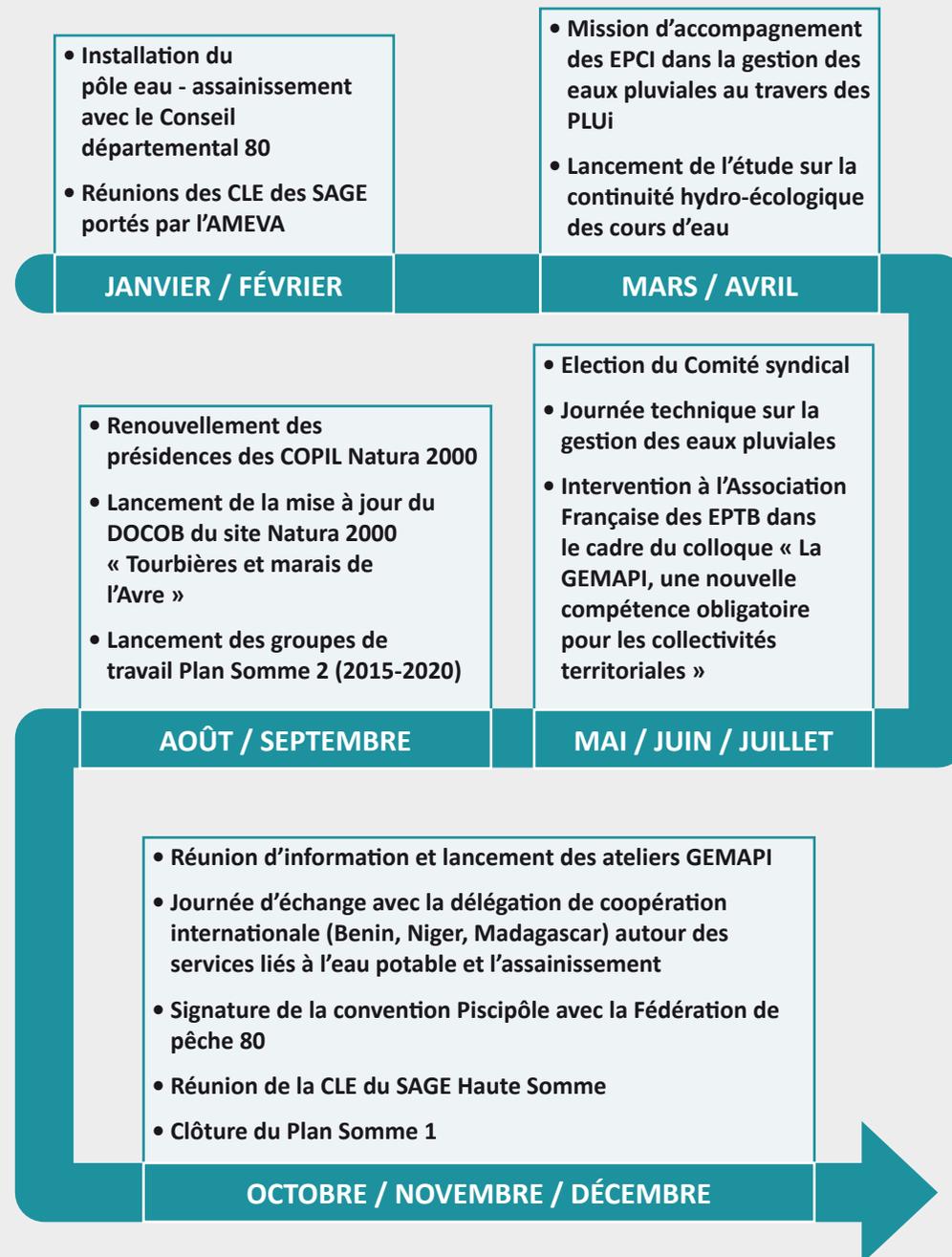
Mélanie LECLAIRE ⁽¹⁶⁾
 Chargée de projet SAGE Haute Somme

Caroline ROHART ⁽¹⁷⁾
 Chargée de projet SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Les missions



Les temps forts de 2014





La Gestion des Milieux Aquatiques

La restauration et la préservation des milieux aquatiques constituent un levier d'action essentiel pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau sur notre bassin. Depuis 2006, l'AMEVA accompagne les maîtres d'ouvrage du territoire dans l'émergence et la mise en œuvre de programmes d'actions contribuant à cet objectif.

Planifier les actions aux côtés des gestionnaires

L'AMEVA exerce des missions d'ingénierie et d'assistance technique auprès des différents maîtres d'ouvrage demandeurs : diagnostic de rivières, élaboration de dossiers réglementaires, rédaction des dossiers de consultation des entreprises, conventionnement avec les riverains, planification, suivi et réception des opérations, etc.

Outre la finalisation ou la poursuite de nombreuses études (canaux de Boves, réseau hydrographique des Bas-champs de Cayeux-sur-Mer, fossés et étangs d'Amiens Métropole), l'année 2014 a été marquée par le lancement du plan de gestion des cours d'eau de l'Abbeillois jusqu'à ce jour dépourvus de maîtrise d'ouvrage publique. Avec la prise en compte de ces 54 km de rivières (dont le bassin du Scardon, la Bellifontaine ou encore la rivière de Bray), la quasi-intégralité du réseau hydrographique du bassin versant de la Somme (soit près de 1000 km de cours d'eau) est désormais dotée de programmes d'actions opérationnels.

L'année 2014 constitue également une étape charnière avec une première vague de plans quinquennaux arrivant à leur terme. Afin de poursuivre les actions entreprises, la définition de nouveaux programmes de travaux a été engagée notamment sur la Trie, les rivières d'Ingon ou encore l'Avre amont. Cette démarche sera poursuivie en 2015-2016 avec le renouvellement d'une

dizaine de plans de gestion concernant près de 500 km de cours d'eau.

Dans le cadre du dispositif Natura 2000, l'AMEVA a également entrepris la mise à jour du DOCOB du site « *Tourbières et marais de l'Avre* ». Ce travail permettra notamment d'analyser l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur ce territoire.

Rétablir la continuité hydro-écologique, un enjeu prépondérant sur le bassin

En complément des interventions programmées dans le cadre des plans de gestion de rivière, l'AMEVA a lancé en avril 2014 une étude opérationnelle pour le rétablissement de la continuité hydro-écologique sur 10 ouvrages répartis sur le cours de la Nièvre, l'Airaines et les Evoissons (rivières classées en liste 2 au titre du L. 214-17 du Code de l'Environnement).

Finalisée début 2015, cette étude permettra de définir des solutions techniques adaptées et partagées par l'ensemble des partenaires et propriétaires d'ouvrage : effacements, rivières de contournement ou dispositifs de franchissement. Représentant un montant global de près d'un million d'euros, les travaux proposés sont programmés dans le cadre du Plan Somme 2 2015-2020. Après validation des plans de financement prévisionnels, l'AMEVA lancera, courant 2015, une démarche de consultation auprès des maîtres d'ouvrage potentiels et des propriétaires concernés. L'objectif est d'engager une première phase de travaux en 2016.

Accompagner les maitres d'ouvrage dans la mise en œuvre des travaux

En 2014, 21 maîtres d'ouvrage ont bénéficié de l'assistance technique de l'AMEVA dans le cadre de sa mission MATAER « Somme, rivières vivantes ». Dernier venu dans le dispositif, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre (SIAHM) a fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en œuvre de son programme de travaux 2014-2018. Ce plan de gestion concerne les fleuves côtiers Maye et Dien pour un linéaire total de 43 km. Le bassin de l'Avre a également connu d'importants changements avec la dissolution des syndicats intercommunaux de la vallée de l'Avre et de la Luce au profit de 3 Communautés de communes : Montdidier, Grand Roye et Avre Luce Moreuil. Véritable laboratoire pour la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI, la démarche initiée sur ce territoire avec l'appui de notre EPTB sera riche d'enseignement pour l'avenir.



Evaluer les actions réalisées, une démarche indispensable

Caractériser l'impact des travaux réalisés sur les milieux aquatiques est primordial pour évaluer leur pertinence. Depuis 2010, l'AMEVA a développé dans ce sens divers partenariats et outils spécifiques :

- Inventaires piscicoles dans le cadre du Piscipôle (partenariat AMEVA / Fédération de pêche 80) : 28 pêches électriques réalisées en 2014 ;
- Inventaires de macro-invertébrés et diatomées benthiques (partenariat AMEVA / DREAL) : réalisation d'IBGN et d'IBD sur 6 stations en 2014 ;
- Réalisation de fiches de suivi des travaux de restauration de la dynamique fluviale et de la continuité hydro-écologique (mesures de vitesses et hauteurs d'eau, évolution des substrats et faciès d'écoulement...).

Une démarche de valorisation et de diffusion de ces indicateurs de suivi et d'évaluation sera initiée en 2015. Les premières analyses sont d'ores et déjà encourageantes.

Valoriser les actions en faveur de la préservation des zones humides



Le week-end du 24 et 25 mai 2014, s'est déroulée la Fête de la Nature à Samara avec le soutien du Conseil départemental. Cet événement a réuni un vaste public autour d'animations destinées à faire découvrir la nature. Dans ce cadre l'AMEVA a proposé un stand afin de démocratiser la démarche Natura 2000.

Au travers d'expositions et d'animations à destination des plus jeunes, le Syndicat mixte AMEVA a souhaité mener une communication au-delà des sites Natura 2000 en bénéficiant du succès rencontré par la Fête de la Nature. Cette action de communication s'insère dans une volonté de sensibilisation de tous les publics aux politiques environnementales menées par l'Europe et la France en matière de préservation des milieux et des espèces.



Prévention des Inondations

« *Comprendre, agir, expliquer* », tels sont les maîtres-mots qui guident l'action de l'AMEVA depuis plus d'une décennie sur la question des inondations.

Poursuivre les démarches initiées depuis 2003

Dans la continuité des années précédentes, plusieurs actions ont été engagées en 2014 en faveur de la prévention des inondations. Programmés dans le cadre du Plan Somme, trois ouvrages ont ainsi été mis en chantier : réhabilitation des barrages de Long, d'Hangest-sur-Somme et du Pendu à Amiens avec équipement de passes à poissons multi-espèces sur chacun d'eux. Un déversoir de crue a également été réalisé sur la digue de l'Airaines. Les gains attendus par ces opérations doivent permettre d'abaisser localement d'une dizaine de centimètres supplémentaires les niveaux d'eau à équivalence de la crue de 2001.

L'année 2014 a également vu le lancement de la phase administrative de l'opération de remise à ciel ouvert du cours de l'Avre sur la traversée d'Avricourt. Le démarrage des travaux est prévu pour juin 2015.

Conjuguer la gestion des risques d'inondation avec l'aménagement durable des territoires

En 2014, quatorze communes impactées par des ruissellements et des coulées de boues ont fait l'objet d'un arrêté de classement au titre des catastrophes naturelles. Sur cette problématique spécifique au ruissellement, le Syndicat mixte AMEVA a lancé en 2014 une démarche d'accompagnement des Communautés de communes Bocage Hallue, Val de Noye, Pays du Coquelicot et Ouest Amiens dans la réalisation de leur Schéma Directeur des Eaux Pluviales et ce, en lien avec l'élaboration des PLUi et en cohérence avec les prescriptions du SCoT du Grand Amiénois.

Impulser les démarches de réduction de la vulnérabilité au travers d'un nouveau PAPI

Afin de poursuivre la dynamique engagée en matière de prévention des inondations, l'AMEVA, en collaboration avec ses partenaires, a travaillé tout au long de l'année 2014 à l'élaboration d'un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Outil programmatique et financier, le PAPI décline une stratégie et un programme d'actions transversal de 7 axes concourant à la prévention des inondations. D'un montant de près de 4 millions d'euros, il constituera le volet Inondation du programme Plan Somme 2 2015-2020, dont le montant prévisionnel global s'élève à 38 millions d'euros.

Pour ce PAPI, l'objectif prioritaire sera de lancer des démarches de réduction de la vulnérabilité, particulièrement sur les deux Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) du bassin : le TRI d'Abbeville (5 communes) et celui d'Amiens (11 communes).

Pour l'AMEVA, structure porteuse, il s'agit d'un second PAPI, puisque le bassin versant de la Somme avait déjà été l'un des tout premiers territoires à bénéficier de cette labellisation en 2003. Ce PAPI comporte 24 actions à décliner sur la période 2015-2020. Sa labellisation, auprès des commissions *ad hoc*, devrait intervenir au cours de l'année 2015.

La gestion des inondations sur le territoire en 2014

Barrage de Saint-Valery-sur-Somme

Installation d'une troisième passe d'évacuation



Secteur d'Abbeville

Recalibrage Doit et Nonnains, réfection d'ouvrages d'art, installation d'une station de pompage à Sur-Somme



Daours

Réfection du barrage inférieur

Secteur Corbie/Fouilloy

Etude pour l'aménagement d'un désersoir et renforcement de digues

Péronne

Etude pour la mise en place d'un pompage de 5m³/s

Barrage Lamotte-Brebières

Restauration - Automatisation. Installation d'une passe à poissons

Barrage de Pont-Rémy

Restauration - Automatisation

Barrages de Long

Sécurisation des ouvrages supérieur et inférieur de Long, installation d'une passe à poissons

Digue de l'Airaines à Longpré-les-Corps-Saints

Implantation d'un désersoir de crue

Barrage d'Hangest

Sécurisation et réfection de l'ouvrage, mise en place d'une passe à poissons



Secteur d'Amiens

Modernisation du barrage du Pendu et installation d'une passe à poissons

Limites départementales

Bassin versant élargi

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

Communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle en 2014

Travaux réalisés

Travaux en cours

Travaux/études programmés

Les risques d'inondation sur le bassin de la Somme
Etat d'avancement en 2014

PPRI approuvé	136
PPRI prescrit	16
PCS arrêté	87
DICRIM réalisé	116
Communes possédant au moins un repère de crue	50



Eau potable et Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Somme a créé un nouveau pôle d'activités sur le petit cycle de l'eau, regroupant des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistances techniques.

Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

Assurer la réalisation d'études préalables à la réalisation d'un assainissement collectif

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été rédigée entre les communes de Canaples, Halloy-lès-Pernois, Pernois, Havernas et le Syndicat mixte AMEVA pour permettre la réalisation de ces études. Ainsi, après l'achèvement de la procédure de zonage et la réalisation des études topographique, géotechnique et environnementale, les solutions les plus adaptées seront déterminées en incluant l'échelle intercommunale. Le Syndicat mixte AMEVA assure donc un rôle de facilitateur dans la réalisation de ce projet.

Limiter l'impact des rejets urbains par temps de pluie

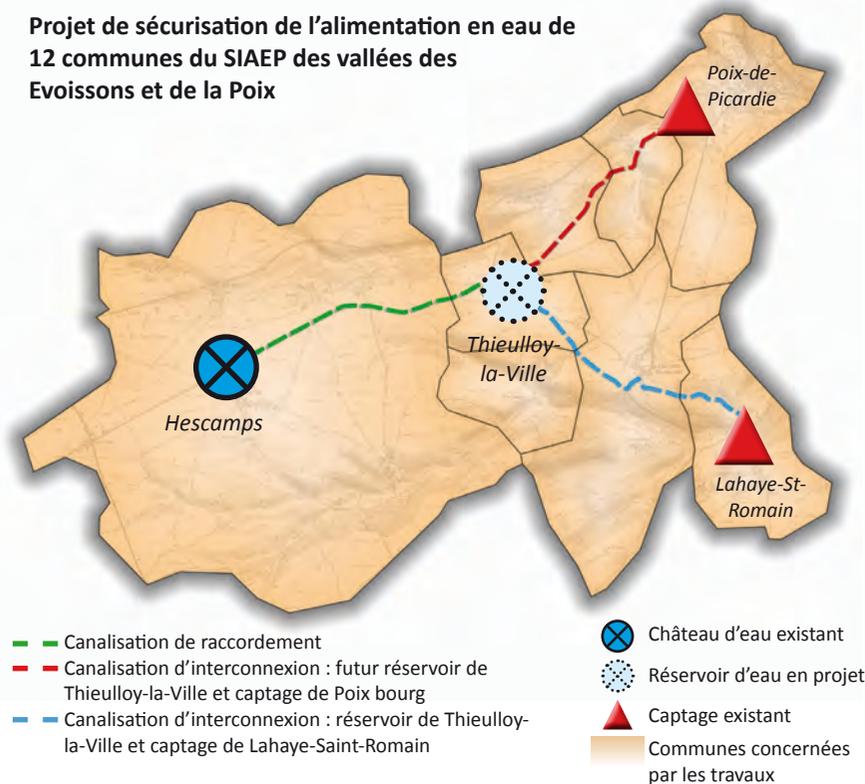
Le pôle eau potable et assainissement accompagne les communes de Oisemont et de Molliens-Dreuil, équipées toutes deux d'un réseau unitaire, dans la mise en œuvre de leur projet de reconstruction de leur station d'épuration. En effet, les unités de traitement actuelles ne sont pas adaptées pour traiter les volumes importants et la pollution générés par temps de pluie.

Protéger la ressource en eau potable

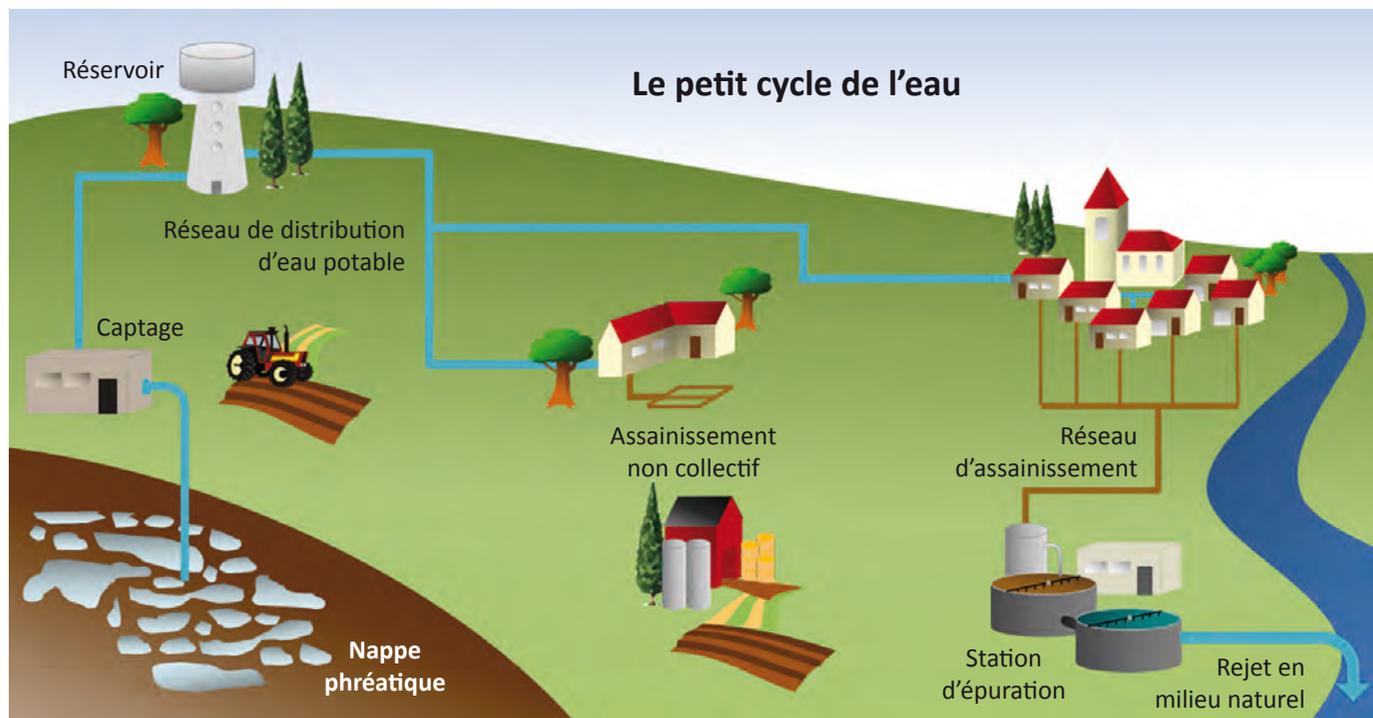
Que ce soit pour la création d'un nouveau forage pour une commune (Quevauvillers) ou pour assurer la distribution d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante sur un secteur géographique plus large (vallée de la Poix), le Syndicat mixte AMEVA a apporté une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation

des études préalables, la désignation du maître d'œuvre, l'accompagnement en phase de travaux de construction d'un nouveau réservoir et la pose de canalisation.

Projet de sécurisation de l'alimentation en eau de 12 communes du SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix



La mise en œuvre des missions d'assurances techniques



Par déléguation du Conseil départemental de la Somme, le Syndicat mixte AMEVA réalise des missions d'assurances techniques pour :

Améliorer la connaissance du patrimoine avec le SATEP

La commune de Démuin a bénéficié des services du SATEP : visite des ouvrages, identification des pistes pour l'entretien et le renouvellement des équipements, conseils pour maîtriser les volumes et améliorer le rendement, bilan qualitatif des données annuelles.

En définissant notamment les besoins d'amélioration de la connaissance patrimoniale et des performances du réseau, le rapport produit à l'issue de la mission constitue un préalable à une étude diagnostic du système d'eau potable.

Apporter un appui juridique au SPANC et organiser une structuration des données

La Communauté de communes du Grand Roye et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays Hamois ont bénéficié du SATEP. Les missions réalisées ont été adaptées aux besoins de ces structures, variant selon leur degré d'autonomie et l'avancement dans la démarche des contrôles.

Une piste de réflexion a également été lancée pour organiser une base de données cartographique des informations collectées par les SPANC lors de leurs contrôles.

Apporter un conseil sur l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif

Le SATEP est intervenu auprès de 75 stations d'épuration, soit 70 % des équipements de la Somme. Doté de matériels performants, il a ainsi réalisé 117 bilans de pollution et mesuré l'efficacité des unités de traitement.

Ce service a également apporté son savoir-faire au Conseil départemental pour le suivi de ses trois stations aux collèges d'Ailly-le-Haut-Clocher, d'Acheux-en-Amiénois ainsi que sur le site de Samara.

Promouvoir les actions du SATEP

L'assistance technique apportée par le SATEP a été mise en œuvre à partir du 1^{er} septembre 2014. Une fiche a été rédigée pour présenter les missions réalisées par le SATEP, précisant également les bénéficiaires et le tarif de ses prestations.

Elle sera distribuée régulièrement lors des contacts pris avec les maîtres d'ouvrage et mise en ligne sur notre site internet.

Le Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP)

Destiné aux services d'eau potable éligibles du département de la Somme, le SATEP propose un éventail d'éléments de mission réalisés selon les besoins exprimés par la collectivité.

- Exemples d'éléments de mission :
 - Visite des ouvrages du système d'eau potable (production, traitement, stockage, surpression) et identification des pistes d'optimisation de l'entretien et du renouvellement des équipements ;
 - Conseils sur les actions à entreprendre pour mieux connaître et maîtriser les volumes et améliorer la performance du service afin de réduire les pertes en eau ;
 - Bilan des données annuelles (volumes, usagers, qualité) ;
 - Fourniture d'un plan général de situation des ouvrages, d'un schéma synoptique altimétrique et d'un inventaire des équipements identifiés lors de la visite ;
 - Mesure de la profondeur du toit de la nappe par sonde manuelle piézométrique en statique et en dynamique.

En définissant notamment les besoins en amélioration de la connaissance patrimoniale et des performances réseau, le document produit à l'issue de la mission représente un véritable préalable à la réalisation d'une étude diagnostic du système d'eau potable.

- Quel service peut en bénéficier :
 - Tout service d'eau potable du département de la Somme éligible peut bénéficier du SATEP. Aucune adhésion à l'AMEVA n'est nécessaire. L'éligibilité est déterminée selon les critères définis par le décret 2007-1868 du 26 décembre 2007. Sont pris en compte le potentiel financier de la collectivité, le nombre d'habitants, et le caractère rural s'il s'agit d'une commune.
 - N'hésitez à nous contacter pour savoir si votre service d'eau est éligible.
- Coût de la prestation :
 - Le Conseil général de la Somme, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie participent financièrement au SATEP. Le coût à la charge de la collectivité bénéficiaire après subventions dépend du nombre d'habitants :
 - 500 € pour les collectivités dont la population DGF est inférieure à 3126 habitants ;
 - 0,16 €/habitant DGF de 3126 à 11 250 habitants ;
 - 1 800 € au-delà de 11 250 habitants.
- Conventionnement :
 - Les collectivités éligibles souhaitant bénéficier du service signent une convention

Contact :
 Syndicat Mixte EPTB AMEVA - 32, route d'Amiens - 80480 DURY
 Votre interlocuteur : Mathieu FABRY 03 64 85 00 26 - m.fabry@ameva.org

Logo AMEVA, Somme, Agence de l'eau Artois-Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'EPTB de la Somme assure l'animation et la coordination du Plan Somme, programme d'actions territorial et pluriannuel qui intègre prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

Une démarche concertée qui a fait ses preuves

Cette année 2014 a vu l'engagement des derniers dossiers au titre du Plan Somme 1. Dans le cadre de l'axe ciblant la prévention des inondations, des travaux de réhabilitation ont été entrepris sur plusieurs barrages du fleuve à Long, Hangest-sur-Somme et Amiens (barrage du Pendu). Des opérations de restauration ont également été menées sur les rivières Doit et Nonnains en particulier dans la traversée d'Abbeville.

Dans le cadre de l'axe traitant de la gestion des milieux aquatiques, les opérations de restauration de la continuité hydro-écologique ainsi que la mise en œuvre des 22 plans de gestion couvrant la quasi-totalité des cours d'eau du bassin versant de la Somme se sont poursuivies.

L'année 2014 marque le terme de ce programme d'actions de près de 30 millions d'euros, contractualisé dans le cadre du CPER entre l'Europe, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental de la Somme, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'EPTB de la Somme.

Au total, ce sont plus de 120 opérations (études, programmes de travaux, animation territoriale) qui ont été mises en œuvre par l'EPTB et les collectivités du territoire dans les domaines de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques.

L'EPTB de la Somme a assuré la coordination administrative et l'animation technique de ce programme. Cette approche particulièrement vertueuse a permis de mobiliser l'ensemble des partenaires sur des projets partagés, de décliner les actions à des échelles hydrographiques cohérentes et de mobiliser de nombreux opérateurs sur les territoires.

Un Plan Somme 2 est en cours de préparation dans le cadre du prochain CPER (2015-2020) pour un montant prévisionnel de 38 millions d'euros. Il s'inscrit dans la continuité du premier programme avec une demande de labellisation PAPI pour l'axe consacré à la prévention des inondations.



... et de planification

En concertation avec les acteurs du territoire, l'AMEVA élabore les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Somme (SAGE). Une fois approuvés, ces documents fixeront des objectifs généraux et définiront des dispositions afin de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques pour les années à venir. Les SAGE représentent donc un outil essentiel de la mise en œuvre de la DCE.

SAGE Haute Somme

En 2014, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a élaboré le programme d'actions du SAGE afin de finaliser la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau.

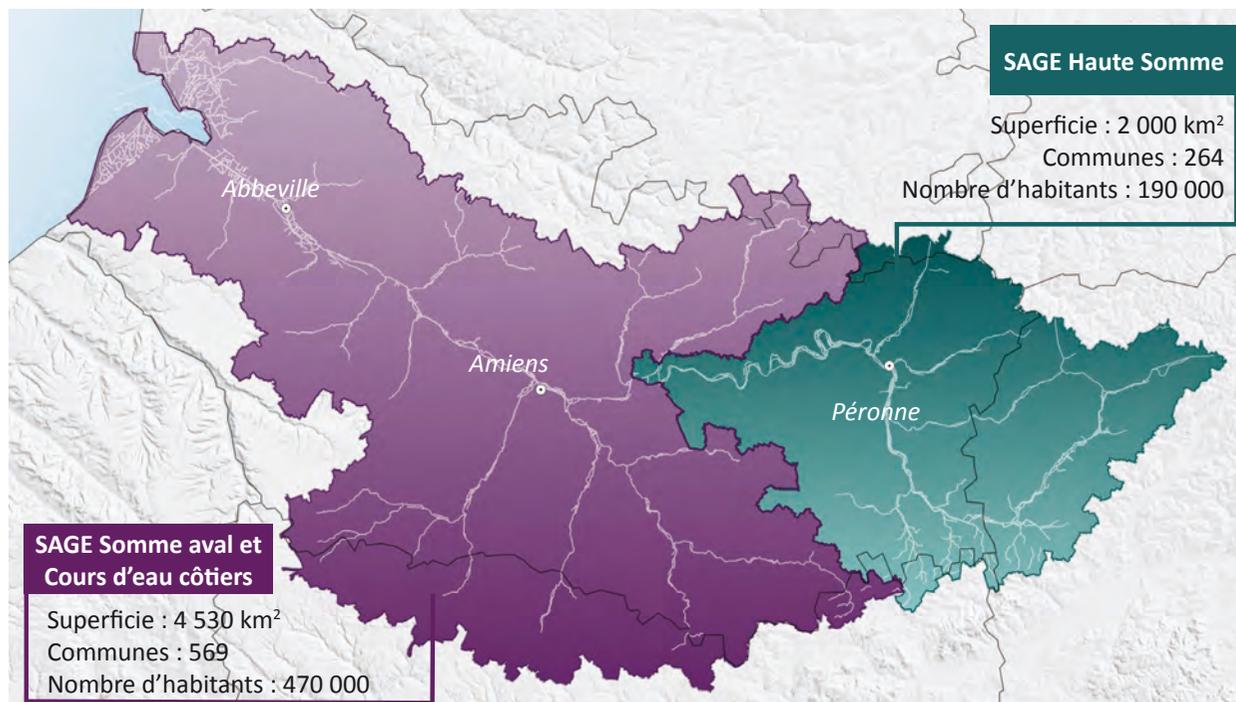
Par ailleurs, le PAGD étant opposable à l'administration et le Règlement l'étant également aux tiers, un cabinet spécialisé a été missionné pour réaliser l'expertise juridique des documents du SAGE.

La première validation en CLE du projet de SAGE est prévue pour mi-2015.

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Le travail d'état des lieux et de diagnostic du territoire s'est poursuivi sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers durant l'année 2014, dans le but de valider le document en CLE en 2015.

La CLE s'est réunie en février 2014 pour valider l'avancement du travail des trois commissions thématiques. Elle a également pris connaissance des résultats de l'étude d'« exploitabilité de la nappe de la craie sur le bassin de la Somme » sur les unités de gestion de son territoire.



Journée « Techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales »



Dans le cadre de l'élaboration des SAGE du bassin, le Syndicat mixte AMEVA a organisé, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'ADOPTA, une journée d'échanges sur la gestion intégrée des eaux pluviales par les techniques alternatives.

Le 17 juin 2014, une cinquantaine d'élus locaux et de techniciens du territoire ont ainsi visité les installations témoins de l'ADOPTA ainsi que les aménagements réalisés sur les communes de Douai et Erchin.

A noter que sur cette thématique, l'AMEVA a lancé en 2014 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Les Communautés de communes de Bocage Hallue, du Val de Noye, du Pays du Coquelicot et Ouest Amiens se sont ainsi lancées dans ce type de démarche.

Glossaire

ADOPTA : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales. L'ADOPTA a pour objectif de promouvoir les différentes techniques alternatives permettant une gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales. Le CGCT regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

CLE : Commission Locale de l'Eau. La CLE est l'instance locale de concertation en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des SAGE.

CPER : Contrat de Plan État-Région. Ce sont des catalyseurs d'investissements pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local.

DCE : La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000. Elle vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique.

DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Les DICRIM ont pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

DOCOB : DOCUMENT d'Objectifs. Il s'agit du document de référence d'un site Natura 2000 qui comprend les diagnostics écologique et socio-économique du territoire et en définit les enjeux et les objectifs de gestion.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il s'agit d'une structure administrative régie par les dispositions de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Les articles 56 à 59 de la loi MAPTAM attribuent une nouvelle compétence aux communes et à leurs EPCI sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

IBD : Indice Biologique Diatomées. Indice de l'état des écosystèmes des cours d'eau basé sur l'étude des algues uni-cellulaires. Il permet de suivre l'évolution temporelle de la qualité biologique de l'eau ou d'évaluer les conséquences d'une perturbation sur le milieu.

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé. L'IBGN est une méthode standardisée reposant sur l'analyse des invertébrés benthiques. C'est un indicateur de la qualité biologique d'un cours d'eau.

MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles. Le texte prévoit de clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file (région, département ou bloc communal).

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau. Il définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques, ainsi que les objectifs et les dispositions pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, notamment en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

PAPI : Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde. Le PCS est un outil réalisé à l'échelle communale, voire intercommunale, qui planifie les actions des acteurs communaux en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive, la protection de la population et la remise en état.

PGRI : Plans de Gestion des Risques d'Inondation. C'est un outil de mise en œuvre de la directive européenne « inondation ». Le PGRI se décline à l'échelon du bassin hydrographique sur lequel il définit les objectifs de gestion des risques d'inondation pour réduire les conséquences négatives sur la population et les territoires.

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation. Il s'agit d'un document émanant de l'autorité publique, destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des solutions techniques, juridiques et humaines pour y remédier. C'est un document stratégique, cartographique et réglementaire. Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones étant basée sur les crues de référence.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau, élaboré par les acteurs locaux, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

SATANC : Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif.

SATEP : Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable.

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration.

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation, issue de l'application de la Directive Inondation. Son objectif est de réduire les conséquences négatives des inondations, prioritairement sur les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI). Une Stratégie Locale est actuellement en cours d'élaboration sur le bassin versant de la Somme.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le SPANC est un service public local chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif et de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur ANC.



32, route d'Amiens • 80480 DURY
Tel : 03.22.33.09.97 • Fax : 03.22.90.91.80
E-mail : eptbsomme@ameva.org
Site internet : www.ameva.org

Les actions de l'Ameva sont réalisées avec le soutien technique et financier de :

